

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE DE LA SOCIÉTÉ GELVAR

APPLICABLES à compter du 01/01/2013

1. Champ d'application

Les présentes conditions générales de vente constituent le socle de la négociation commerciale et sont systématiquement adossées ou remises à chaque acheteur pour lui permettre de passer commande. Les présentes Conditions Générales de vente sont applicables à toutes nos ventes.

Toute commande de produits (même verbale et téléphonique cf. ci-après) emporte l'acceptation sans réserve par l'acheteur et son adhésion pleine et entière aux présentes conditions générales de vente qui prévalent sur tout autre document de l'acheteur, et notamment sur toutes conditions générales d'achat, sauf accord, dérogatoire exprimé préalable de notre société.

Toute stipulation contraire pouvant figurer aux Conditions Générales d'achat de nos clients nous est inopposable, et ce quel que soit le moment où elle aura pu être portée à notre connaissance. Le fait que nous ne prévalions pas à un moment donné de l'une quelconque des présentes CGV, ne peut être interprété comme valant renonciation à se prévaloir ultérieurement de l'une quelconque desdites conditions.

Tout autre document que les présentes conditions générales de vente et notamment catalogues, prospectus, publications, communications internet, n'a qu'une valeur informative et indicative, non contractuelle.

2. Offres - Commandes

Sauf stipulation expresse contraire, nos offres sont établies sans engagement et les documents qui les accompagnent ne sont fournis qu'à titre indicatif.

Nous nous réservons le droit d'apporter à tout moment toute modification que nous jugeons utile à nos produits et, sans obligation de modifier les produits précédemment livrés ou en cours de commande et nous réservons le droit de modifier sans avis préalable les produits définis dans nos prospectus et catalogues, les photos n'ayant aucune valeur contractuelle.

Commandes écrites (cas général) : les commandes ne sont acceptées définitivement par notre société qu'après confirmation écrite de notre part.

Commandes verbales et téléphonique de nombreux clients, pour des raisons d'organisation qui leurs sont propres, n'acceptent de commander ou ne pouvant commander que verbalement ou par téléphone (notamment les restaurateurs commandant en milieu ou *en fin de journée pour livraison dès le lendemain matin*). GELVAR se réserve d'accepter, pour ces clients, d'honorer les livraisons sur simple demande verbale (par exemple téléphonique) sans confirmation écrite, ni de des clients, ni de sa part. Cependant, la passation téléphonique de commandes suppose que l'acheteur s'intéresse ultérieurement toute contestation ou réclamation tirée du seul défaut de commande écrite.

L'acheteur ayant commandé verbalement est impérativement tenu de nous faire connaître ses éventuelles contestations ou réclamations portant sur les quantités livrées, sur les vices apparents ou sur la non-conformité des marchandises livrées par rapport aux produits commandés :

- par télécopie ou courriel dans les **12 heures** de la livraison en l'absence de contreseing du bon de livraison (cf. ci-après *livraison et délai*);
- immédiatement sur bon de livraison avec confirmation par courrier recommandé dans un délai de **48 heures**.

Une commande verbale ou téléphonique non suivie d'une contestation ou d'une réclamation conforme à ces modalités sera irrévocablement considérée comme à tout égard conforme. L'acheteur ayant opté pour ce mode de passation des commandes est nécessairement privé, en vertu du principe de bonne foi, de la possibilité d'éciper ultérieurement de l'absence de commande écrite de sa part.

Modifications des commandes

Les commandes transmises à notre société sont irrévocables pour l'acheteur. En tout état de cause, une modification ou une résolution de commande demandée par l'acheteur ne pourrait être prise en considération que si elle est nous parvenue par écrit avant l'expédition des produits. Si nous n'acceptons pas la modification ou la résolution, les acomptes versés ne seraient pas restitués.

Nous nous réservons la faculté d'annuler la commande ou de faire valoir un droit exceptionnel de résolution sauf si l'acheteur fournit une garantie suffisante dans un délai approprié, en cas de solvabilité insuffisante résultant de renseignements de favorables sur l'acheteur. En cas de modification de la commande par l'acheteur, acceptée par nous, nous sommes déliés des délais convenus pour son exécution et l'ensemble des frais accessoires déjà engagés donnerait en tout état de cause lieu à facturation.

3. Livraison et délai

L'acheteur s'engage à communiquer une adresse valide à laquelle la livraison doit être effectuée durant les heures ouvrables. En cas d'erreur dans le libellé des coordonnées du destinataire, nous ne saurions être tenu responsable de l'impossibilité dans laquelle nous pourrions être de livrer le produit.

La livraison s'effectue conformément à la commande soit par la remise directe du produit à l'acheteur, soit par simple avis de mise à disposition, soit par délivrance à un expéditeur ou un transporteur dans les locaux de notre société.

L'acheteur souhaitant, exigeant ou imposant de fait une livraison en dehors des heures ouvrables de son établissement (notamment tôt le matin) pour lequel il est d'usage de déposer la marchandise devant la porte ou dont le personnel (voire le personnel d'entretien qui peut ne pas être le sien) ouvrant la porte au livreur pour permettre la livraison refuse, pour quelque raison que cela soit, de contreseigner le bon de livraison renonce irrévocablement à se prévaloir ultérieurement de l'absence de contreseing des bons de livraison pour appuyer d'éventuelles contestations ou réclamations portant sur le caractère effectif de la livraison, les quantités livrées ou sur la non-conformité des marchandises livrées.

En l'absence de contreseing du bon de livraison nos documents internes et/ou ceux du transporteur, voire l'attestation écrite des préposés de ce dernier feront foi en cas de contestation.

En tout état de cause, en l'absence de contreseing des bons de livraison, aucune contestation ou réclamation par l'acheteur portant sur le caractère effectif de la livraison, les quantités livrées ou sur non-conformité des marchandises livrées ne sera recevable plus de **8 jours** après la facturation des livraisons que l'acheteur prétendrait litigieuses. Les délais de livraison sont donnés à titre purement indicatif et sans engagement de notre part. Les livraisons sont opérées qu'en fonction des disponibilités et dans l'ordre d'arrivée des commandes. Nous nous réservons la possibilité de procéder à des livraisons partielles.

Les retards dans les expéditions ne peuvent, en aucun cas, donner lieu à des dommages et intérêts et ne peuvent entraîner la résiliation de la commande par l'acheteur que 15 jours francs après la réception à notre siège d'une lettre recommandée de mise en demeure. Nous sommes déchargés de plein droit de notre obligation de livraison en cas de force majeure ou d'autres événements indépendants de notre volonté et nous nous réservons le droit d'annuler la commande sans que l'acheteur puisse prétendre au paiement d'indemnités quel qu'elles soient. Sont considérés comme des événements de force majeure, entre autres, les difficultés d'approvisionnement, les grèves, les troubles politiques, cas de guerre, ainsi que tout événement imprévisible et exceptionnel. L'acheteur ne peut annuler sa commande qu'après accord préalable écrit de notre part.

Notre société sera déliée des délais convenus pour son exécution en cas de modification de la commande par l'acheteur, avant l'expédition des produits.

En toute hypothèse la livraison dans les délais peut intervenir que si l'acheteur est à jour de ses obligations. Dans le cas où l'acheteur tarderait à prendre livraison de tout ou partie d'une commande pour quelque motif que ce soit, nous nous réservons la faculté d'annuler tout ou partie de celle-ci et de réclamer une indemnisation pour non-exécution d'un montant forfaitaire de 20 % du prix convenu et au minimum de 22,87 Euros. Dans la mesure où nous ne ferions pas usage de cette faculté, nous serons en droit de faire entreposer les marchandises aux frais et risques de l'acheteur. Les produits envoyés ayant un caractère périssable, nous ne pouvons en aucun cas être tenu responsable d'une éventuelle détérioration des produits liés à un retrait tardif ou à un non retrait de la part de l'acheteur.

4. Transfert des risques

Les marchandises voyagent aux risques et périls de l'acheteur quel que soit le mode d'expédition même franco de port. Il appartient à l'acheteur de vérifier l'état des marchandises à l'arrivée et de faire toutes constatations nécessaires et de confirmer ses réserves par acte extra judiciaire ou par lettre recommandée avec avis de réception auprès du transporteur dans les trois jours qui suivent la réception des marchandises.

Le transfert des risques s'opère à compter de l'expédition des produits. Ceci est également valable en cas de livraison partielle, indépendamment du fait que nous ayons d'autres prestations à assurer. Si l'expédition devait être différée à la demande de l'acheteur ou de son fait, celui-ci prend à sa charge les risques à compter de la mise à disposition des marchandises.

Au cas d'impossibilité non-fautive de procéder à l'expédition des marchandises, l'acheteur prend les risques à sa charge dès notre notification de la mise à disposition des marchandises.

5. Garantie

Nos produits sont garantis contre tout vice de matière ou de fabrication jusqu'à la date limite d'utilisation optimale (DLUO).

Le client s'engage à respecter strictement les conditions d'entreposage et de conservation des produits résultant de la réglementation en vigueur ainsi que celles que nous pourrions prescrire. Le non-respect de ces instructions nous dégage de toute responsabilité. Il incombe à l'acheteur de procéder à un contrôle de la marchandise dès sa réception, sans préjudice des dispositions à prendre vis-à-vis du transporteur. Les réclamations portant sur les quantités livrées, sur les vices apparents ou sur la non-conformité des marchandises livrées par rapport aux produits commandés doivent être faites immédiatement par l'acheteur, portées sur le bon de livraison et nous être confirmées dans un délai de 48 heures par courrier recommandé. S'agissant des commandes verbales et téléphoniques cf. point 2.

En cas de litige, la marchandise doit être stockée conformément aux règles de la profession jusqu'au moment d'un contrôle complémentaire. Il appartiendra à l'acheteur de fournir toute justification quant à la réalité des vices ou anomalies constatés. Il devra nous laisser toute facilité pour procéder à la constatation de ces vices et pour y porter remède.

Au titre de la garantie, la seule obligation nous incombant sera le remplacement gratuit des marchandises reconnues défectueuses par nos services à l'exclusion de toute autre indemnisation. Tout retour de marchandise appelée à bénéficier de la garantie doit nous être, au préalable, soumis. Notre accord est indispensable pour tout remplacement. Les frais et les risques du retour sont toujours à la charge de l'acheteur.

Les défauts et détériorations provoqués par un mauvais traitement, manutention ou stockage non conforme sont exclus de la garantie. En outre, nous ne pourrions en aucun cas être tenus au paiement des frais de quelque nature que ce soit résultant de la non-conformité ou de la défectuosité des marchandises livrées, ni être tenus pour responsables des dommages spéciaux, directs, indirects ou incidents, ainsi que des conséquences dommageables causées à quelque personne que ce soit.

6. Tarifs et Paiements

Les produits sont fournis au prix en vigueur au moment de la passation de la commande. Nous nous réservons la possibilité de modifier nos prix à tout moment. En cas de hausse des prix postérieure à la commande nous nous engageons à appliquer les tarifs en vigueur au jour de la passation de la commande. Sauf convention contraire, nos prix s'entendent nets, départ hors taxes, sur la base du tarif en vigueur au moment de la livraison.

Tout impôt, taxe, droit ou autre prestation à payer en application des règlements français ou ceux d'un pays importateur ou d'un pays de transit sont à la charge du client. Sauf accord écrit de notre part, les frais de port sont toujours à la charge du client.

Les prix donnés ne sont valables que dans le cadre de la commande (quantités et délais de livraison) auxquels ils se rapportent. Toute commande donne lieu à la facturation d'une somme forfaitaire de 0.89 euros HT destinée à couvrir les frais administratifs.

Sauf convention particulière expresse et écrite, nos factures sont payables à notre siège social et à la date d'échéance qui y figure. Sauf convention contraire, les règlements s'effectuent par chèque, carte bleue, traite acceptée, par virement ou par prélèvement. Les réclamations relatives aux factures doivent être signalées sans délai, ce qui n'affecte en aucun cas l'exigibilité de leur paiement. En cas de paiement différé ou à terme, constitue un paiement au sens du présent article ; non pas la simple remise d'un effet de commerce ou d'un chèque impliquant une obligation de payer, mais leur règlement à l'échéance convenue.

En aucun cas les paiements ne peuvent être suspendus ni faire l'objet d'une quelconque compensation ou rétention.

Tout paiement intervenu s'imputera en priorité, en cas de factures antérieures non encore réglées, sur les dites factures, ainsi que sur les frais et les intérêts que leur non-paiement dans les délais impartis auront générés.

En cas de non-paiement d'une facture, toutes nos créances envers l'acheteur sont considérées comme immédiatement échues sans tenir compte d'éventuels délais de paiement accordés. Toute somme non payée à l'échéance figurant sur la facture entraîne l'application automatique, dès le premier jour de retard, de pénalités d'un montant égal à trois fois le taux de l'intérêt légal en vigueur en France à la date à laquelle le règlement aurait dû intervenir. Ces pénalités seront exigibles de plein droit de l'acheteur. Elles seront automatiquement imputées sur les avoirs éventuels.

Par ailleurs, conformément aux articles L. 441-6 et D. 441-5 du Code de commerce, tout retard de paiement entraînera de plein droit l'obligation pour le débiteur de payer l'indemnité forfaitaire minimale de 40 euros pour frais de recouvrement, sachant que nous nous réservons le droit de réclamer, sur justificatifs, une indemnisation complémentaire.

Le non-paiement d'une facture dans les délais peut entraîner en outre à notre choix et de plein droit

- la suspension ou la résiliation des commandes en cours sans préjudice de toute autre voie d'action
- l'application de la clause de réserve de propriété visée à l'article 7.
- la résiliation des conditions particulières.

L'acheteur devra rembourser tous les frais occasionnés par le recouvrement contentieux des sommes dues y compris les honoraires d'officiers ministériels et d'avocats.

7. Réserve de propriété

Nous nous réservons la propriété des marchandises livrées jusqu'à complète exécution par l'acheteur de toutes ses obligations et notamment jusqu'au complet paiement du prix et accessoires, l'acheteur supportant toute fois la charge de risques en cas de perte, de vol ou de destruction dès le départ de nos usines ou entrepôts. Ne constitue paiement au sens de la présente clause, que l'encaissement effectif par nous des chèques, effets de commerce ou autre titre de paiement remis par l'acheteur.

L'acheteur est tenu de faire assurer la marchandise contre tout risque d'incendie, effraction et vol ou destruction. De convention expresse l'acheteur nous délègue ses droits envers son assureur relativement à la marchandise dont la propriété est réservée.

L'acheteur est autorisé à utiliser les marchandises dans le cadre normal de ses affaires. Cette autorisation disparaît de plein droit en cas de retard de paiement ou lorsque l'acheteur devient insolvable, lorsqu'une procédure de redressement judiciaire ou analogue est engagée à son encontre. Dans ce cas comme en cas de non-paiement d'une de nos factures à l'échéance convenue, nous avons la faculté de résilier la vente et d'exiger la restitution immédiate des marchandises sans mise en demeure, ni formalité judiciaire préalable. L'acheteur s'engage expressément à restituer les marchandises en sa possession dans un délai de 24 heures après injonction qui lui en sera faite par simple lettre recommandée.

Tous les frais résultant de cette restitution sont à la charge de l'acheteur. Ce dernier s'oblige à nous donner sur note (demande toutes informations utiles concernant la situation et la quantité existante de marchandises dont nous sommes restés propriétaire. L'acheteur s'engage également à contribuer à la garantie de nos créances en nous informant sans retard des actions que des tiers intertent contre lui et qui mettraient en cause la valeur de notre sûreté.

Les dispositions ci-dessus ne font pas obstacle dès la livraison des marchandises, au transfert à l'acheteur des risques de perte ou de détérioration des biens soumis à réserve de propriété ainsi que des dommages qu'ils pourraient occasionner.

8. Compétence

La présente vente est soumise au droit français.

La nullité de l'une ou plusieurs clauses des présentes conditions, ne porte pas atteinte à la validité de l'ensemble de ces conditions générales.

Le lieu d'exécution et de juridiction pour tout litige résultant de l'exécution ou de l'interprétation des présentes conditions même en cas d'appel en garantie ou de pluralité de défendeurs est TOULON.